



Liste des documents en vue du permis d'habiter

Le permis d'habiter devra obligatoirement être délivré avant l'occupation des locaux, sous peine de sanctions pénales (art. 74 LC)

Requérant : _____
Parcelle N° : _____ Dossier communal N° : _____
Mandataire : _____
Téléphone : _____ E-mail : _____

Non Oui

- ☐ ☐ Les conditions et réserves de l'autorisation de construire sont respectées
☐ ☐ La construction est réalisée conformément aux plans approuvés
☐ ☐ Les travaux extérieurs et intérieurs sont achevés et/ou permettent d'assurer la sécurité des habitants ou des utilisateurs
- ☐ **Jeu de plans** correspondant à la réalisation, si modifications apportées, intérieures ou/et extérieures
☐ **Plan des raccordements** coté des réseaux privés jusqu'au domaine public (eau potable avec vanne de prise, eaux usées avec chambre de visite, eaux de surface, électricité, etc.)
☐ **Rapport de conformité sismique** signé par l'ingénieur
☐ **Attestation de conformité énergétique** signée par le maître de l'ouvrage et le responsable du projet confirmant que l'exécution est conforme au projet accepté
☐ **Rapport de sécurité de l'installation électrique (RS) (OIBT)** remplie et signée par une entreprise d'électricité certifiée
☐ **Déclaration de conformité en protection incendie** signée par le responsable de l'assurance qualité
☐ **Attestation de conformité d'une installation thermique et d'un conduit de fumée (normes AEAI et exigences de l'OCF) fourni par l'installateur**
☐ pour foyer – cheminée de salon – poêle, etc.
☐ pour poêle nordique, pierre ollaire, fourneau à pellet, etc.
☐ pour chaudière à gaz, mazout, etc.
☐ rapport éventuel émis par un réviseur agréé de mise hors service lors d'un démontage d'installation à mazout
☐ **Attestation de conformité AEAI d'une installation de panneaux solaires**
☐ **Certificat de conformité des verres Securit** dans le cas de la pose de contrecœurs, d'escaliers et/ou garde-corps vitrés
☐ **Rapport de conformité de l'installation sanitaire** rempli et signé par un installateur certifié SSIGE
☐ **Classification des réfrigérants selon SN EN 378** pour les PAC contenant plus de 3kg de fluides réfrigérants
☐ **Relevé des forages** émis et signé par l'entreprise de forages mandatée pour effectuer les travaux
☐ **Certification définitive du Label Minergie** en cas de réalisation avec demande d'indice supplémentaire
☐ **Rapport de réception des abris PCi** émis par l'organe de contrôle compétent
- Le(s) **extincteur(s)** sera/seront **fixé(s)** et les **plaquettes d'identification** relatives aux éventuelles **portes EI30** devra/devront être **posée(s) (ou le certificat d'homologation remis)**, avant le contrôle final des travaux.
 - L'**autocollant rouge avec le logo « PV »** signalant une installation photovoltaïque sera **placé sur le tableau électrique et la boîte aux lettres** (si pas de boîte aux lettres, à un endroit à l'extérieur de l'habitation visible pour le Service du feu)
 - Les **points limites** enlevés durant les travaux devront être **rétablis par un géomètre breveté**.
 - Si lors du contrôle, le chargé de sécurité constate des éléments non conformes à la **norme SIA 358** et BPA, ces derniers seront analysés et cas échéant, une décharge de responsabilité vous sera notifiée.

Nom, prénom

Aucun rendez-vous ne sera fixé sans la remise préalable de tous les documents requis. Cette liste est exhaustive.

En transmettant ce formulaire, le(s) déclarant(s) confirme(nt) l'exactitude des informations fournies.